

Cher client, chère cliente,

Demag Cranes & Components GmbH est l'un des principaux fabricants mondiaux de grues industrielles, de composants de grues et de technologies d'entraînement fiables et performantes, qui vise à améliorer la sécurité et la productivité de nos clients dans le domaine du flux de matériaux et de la logistique. Nous nous engageons à assumer la responsabilité de nos opérations et cet engagement est stipulé dans notre Code de conduite ainsi que dans nos politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement. L'éco-efficacité, la sécurité et la facilité d'utilisation sont nos principes directeurs en termes de conception de produits, ainsi que la réflexion sur le cycle de vie.

Demag Cranes & Components GmbH est pleinement consciente de ses obligations en vertu du règlement CE 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (« REACH »). Deux fois par an, l'UE publie une liste de candidats considérés comme des substances très préoccupantes (« SVHC »). Les producteurs et les importateurs de l'UE ont le devoir d'informer leurs clients de l'UE lorsqu'un produit contient des SVHC et qu'il est identifié comme présentant une concentration supérieure à 0,1 % poids/poids. Certains produits Demag Cranes & Components GmbH contiennent de petites quantités de SVHC, comme le plomb, qui est généralement utilisé dans le laiton et dans certains matériaux en acier. Il s'agit d'exemptions, car il n'existe actuellement aucune alternative satisfaisante à ces substances. Nous recherchons activement des alternatives aux SVHC. Demag Cranes & Components GmbH fournira à ses clients de l'UE des informations permettant une utilisation sûre du produit, en indiquant au moins le nom de la SVHC.

Demag Cranes & Components GmbH exige la sensibilisation et la conformité à REACH de la part de ses fournisseurs dont les produits sont utilisés pour les produits finaux de Demag Cranes & Components GmbH au sein de l'UE. Demag Cranes & Components GmbH utilise une liste de substances faisant l'objet d'une restriction : elle répertorie les substances interdites d'utilisation et qui ne sont pas présentes dans les produits fournis à Demag Cranes & Components GmbH. Les fournisseurs sont tenus d'informer Demag Cranes & Components GmbH des substances énumérées dans la liste des substances faisant l'objet d'une restriction.

Demag Cranes & Components GmbH surveille la législation mondiale sur les substances restreintes et met à jour la liste des substances faisant l'objet d'une restriction en conséquence.

Wetter, 2021-03-08



Carolin Paulus  
Directeur général  
Demag Cranes & Components GmbH



Christian Mack  
Directeur général et directeur du travail  
Demag Cranes & Components GmbH